

Accord

Intéressement



31 Octobre 2024



Qu'est ce que l'intéressement?

L'intéressement est un **dispositif facultatif d'épargne salariale** qui permet aux salariés de **participer aux résultats ou aux performances de leur entreprise.**

L'intéressement **n'est pas obligatoire** et dépend de la volonté de l'employeur.

Ce dispositif vise à **encourager les salariés à s'impliquer dans la réalisation des objectifs de l'entreprise** et c'est un moyen de bénéficier directement des succès de l'entreprise.

Il est mis en place par voie d'accord entre l'entreprise et les salariés ou leurs représentants ou par décision unilatérale de l'employeur.

L'accord ou la décision unilatérale fixent notamment le mode de calcul de l'intéressement et les règles de répartition entre les salariés.



Négociation en cours

Source : site service public.fr

L'accord qui a une durée de 3 ans est arrivé à son terme cette année. De fait, une négociation a été entamée entre la direction et les différentes organisations syndicales pour mettre en place un nouvel accord pour 2025/2026/2027.

La situation à date

- Jusqu'à présent, seuls les éléments financiers, tels que les bénéfices du groupe et le résultat d'exploitation de l'UES, sont pris en compte.
- La situation de l'entreprise restant fragile et les marchés n'étant pas particulièrement porteurs ces dernières années, les salariés n'ont pas pu bénéficier largement de ces primes.

Notre proposition

La CFDT a proposé un mécanisme d'intéressement à 2 entrées, qui permettrait, si l'entreprise fait des bénéfices, de partager partiellement ceux-ci de façon plus régulière. Il faudrait donc tenir compte de critères financiers avec des seuils de déclenchement plus bas mais aussi en contreparties de critères autres, comme la satisfaction clients et le taux de service, qui sont déjà très bons aujourd'hui.

La direction

La direction, bien qu'ouverte à l'introduction de critères non financiers, a fait des propositions minimalistes qui ne montrent pas une réelle volonté de partage et qui sont presque identiques à l'accord actuel...

La prochaine réunion ayant lieu le 5 novembre, la CFDT communiquera les avancées dans cette négociation!

Les élus CFDT